EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE 2015

Convocation le 28novembre 2015

L'an deux mil quinze, le quatre décembre, à dix neuf heures et trente huit minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE et Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.

Était (ent) excusé (e)(es): Messieurs Patrick AMAT, Anthony HENRAS et Mathieu MOLINIÉ.

Secrétaire de séance: Christelle SOUQUES-MIAN

RÉFECTION DU LOGEMENT COMMUNAL DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE ROUFFIAC ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du financement de la réfection du logement communal de l'ancienne école de Rouffiac

COÛT DE L'OPÉRATION : **21 063.63** HT + TVA 5.5 : 167.37**= 21 231€ TTC**

Subventions:

| SERVICE SUBVENTIONNANT | TAUX | MONTANT | ANNÉE SOLLICITÉ | ANNÉE ACQUIS |
|----------------------------|------|-----------|--------------------|-----------------|
| Conseil Général (FAPEC) | 20% | 4 212.72€ | 2016 | En attente |
| État (DETR) | 25% | 5 259.15€ | 2016 | En attente |
| TOTAL SUBVENTIONNÉ | 45% | 9 471.87€ | | |

Autofinancement : 11 591.76 € + TVA 5,5% 167.37€ soit 11 759.13€ TTC

Monsieur Le Maire rappelle que la commune devra supporter la charge financière de la TVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE la réfection du logement communal de l'ancienne école de Rouffiac ;
- **APPROUVE** le plan de financement pour la réfection du logement communal de l'ancienne école de Rouffiac.
- **SOLLICITE** les services subventionnant;
- **PRÉCISER** que les crédits nécessaires à la présente délibération seront inscrits à la section dépenses d'investissement du Budget Primitif 2016 de la commune;

POUR: 8 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Vote à l'unanimité des présents

A CARNAC-ROUFFIAC, Le 04/12/2015 Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus Cet acte a été publié le 07/12/2015 Le Maire, Albert Castadot